



## Mariage mixte ressortissant européen avec ressortissant étranger

-----  
Par Sophie76

Bonjour,

je suis ressortissante européenne, mariée depuis trois mois avec mon mari qui est de nationalité colombienne. Nous sommes en couple depuis plus d'un an et avec une convivance de dix mois. Je vis en France depuis 14 ans et ma famille depuis au moins huit générations.. Comment peut-on procéder pour le regroupement familial s'il vous plaît, car tout est dématérialisé, il y a des blocages en ligne sur le site de l'ANEF et nous ne pouvons pas commencer la procédure. Il s'agit d'une toute première demande de titre de séjour, le délai de 90 jours est déjà passé pour mon mari (il y a eu beaucoup de retards administratifs surtout de mon côté, dans les services de mon pays). Je sais que nous sommes normalement sous la loi européenne, mais il n'y a aucune indication pour suivre les procédures dans ce sens. Cependant et dans l'attente de votre retour je vous prie d'agréer mes meilleurs salutations. Merci par avance.

-----  
Par isernon

bonjour,

je ne suis pas certain que la procédure de regroupement familial s'applique dans votre cas car elle s'applique pour un étranger non européen qui veut faire venir sa famille en France.

vous écrivez " Je vis en France depuis 14 ans et ma famille depuis au moins huit générations..  
" et vous n'avez pas la nationalité française ?

Salutations